

député de Bonavista-Twillingate s'est beaucoup préoccupé de la vérité. Il a critiqué ceux qu'il a accusés de publier de fausses déclarations et il m'a demandé de le reprendre si, par inadvertance, il se trompait. Il a déclaré que la seule modification apportée à cette loi concernait l'augmentation des contributions. Je dois lui répondre qu'il y a eu une autre modification portant la période de prestations à 52 semaines et une autre prolongeant la période de prestations des employés saisonniers; enfin, que le règlement a été modifié de façon à mettre les femmes mariées sur le même pied que les autres participants.

L'hon. M. Pickersgill: J'admet volontiers que l'honorable député a raison dans ce qu'il vient de préciser.

L'hon. M. Churchill: Et que vous avez tort?

L'hon. M. Pickersgill: Non, certaines de ces choses ont été accomplies par voie de règlement.

L'hon. M. Churchill: Oh, allez donc jusqu'au bout.

L'hon. M. Pickersgill: Voici: mes propos n'étaient sûrement pas entièrement justes, je le reconnaiss; mais ce dont je voulais parler, c'est l'inclusion de nouveaux groupes et, sur ce point, je ne crois pas être dans l'erreur. Cependant, je pense que l'honorable représentant a tout à fait raison en ce qui concerne les autres points qu'il a soulevés.

M. Thrasher: Monsieur le président, l'honorable député d'Essex-Est a demandé s'il est exact que la Commission d'assurance-chômage a cherché à obtenir un montant plus élevé que celui dont il est question ici. Je dois dire à l'honorable député que je ne sache pas que la Commission d'assurance-chômage ait demandé un montant plus considérable. Je crois savoir qu'il y a eu des pourparlers entre la Commission et les fonctionnaires du ministère des Finances, et qu'on en est venu à la conclusion que ce montant de 25 millions était celui qu'il fallait pour le moment.

L'hon. M. Martin: Je croyais qu'on avait demandé 75 millions.

M. Thrasher: Malheureusement je n'ai pas les mêmes sources de renseignements que l'honorable député. J'obtiens les miens des fonctionnaires du ministère et de ceux de la Commission d'assurance-chômage. L'honorable député d'Essex-Est s'est informé également au sujet des obligations du gouvernement échangées pour celles que détenait antérieurement la Commission d'assurance-chômage. Je ne suis pas en mesure de lui donner toutes les précisions qu'il désire à ce sujet parce que je ne parle qu'au nom du ministère

[M. Thrasher.]

du Travail et que je ne peux le faire au nom du ministère des Finances. Toutefois, cet échange a eu lieu; le gouvernement a échangé de nouvelles obligations contre les anciennes d'après la valeur comptable de ces dernières, c'est-à-dire ce que la Commission avait déboursé en fait pour les anciennes obligations. Le gouvernement verse un intérêt sur les nouvelles obligations et, sauf erreur, le taux d'intérêt est établi tous les six mois d'après les taux en vigueur. Je ne puis donner à l'honorable député la façon exacte dont on calcule ce taux.

M. le président suppléant: Le crédit 669 est-il adopté?

M. Carter: Monsieur le président, j'aimerais avoir une réponse à la question que j'ai posée.

M. Thrasher: Je dirai à l'honorable député qu'il y a un maximum de six semaines. On peut exclure quelqu'un pour une période pouvant aller jusqu'à six semaines. En cas de circonstances atténuantes, la période d'exclusion peut être moins longue, à la discrétion du fonctionnaire.

M. le président suppléant: Le crédit 669 est-il adopté?

M. Robichaud: Monsieur le président, j'ai demandé au secrétaire parlementaire quel était le nombre global des requérants qui touchaient des prestations à la fin de février.

M. Thrasher: J'ai fait savoir au député au moment où il a posé cette question, qu'on ne disposait pas encore du renseignement demandé.

L'hon. M. Pickersgill: Et la fin janvier? Le ministre voudrait-il nous faire connaître le dernier chiffre disponible?

L'hon. M. Churchill: L'accepteriez-vous par lettre, de façon à nous permettre d'adopter immédiatement le crédit?

L'hon. M. Pickersgill: Nous adopterons le crédit avant cinq heures.

M. Thrasher: Je n'ai pas ce renseignement ici. Je me le procurerai volontiers à l'intention du député.

M. Robichaud: Je crois qu'on aurait dû nous faire tenir ce renseignement au cours du présent débat, car il se rattache aux arguments soulevés cet après-midi. En examinant à nouveau les chiffres des dernières années, je trouve que, de janvier à février 1960, la caisse a baissé de 445 millions de dollars à 408 millions, ce qui représente une diminution de 37 millions de dollars, alors que 620,000 requérants touchaient des prestations. J'ai toute raison de croire que le nombre actuel des requérants touchant des prestations se situe aux alentours de 620,000. De janvier à